



Projet de serveur WEB institutionnel pour les doctorants Septembre 1998

Résumé Ce dossier présente les grandes lignes d'un projet de serveur WEB institutionnel (site du ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie) à destination des doctorants.

Guilde des Doctorants:
<http://garp.univ-bpclermont.fr/gilde/>

Table des matières

1	Contenu du serveur	4
1.1	Textes réglementaires	5
1.2	Bilans et statistiques	6
1.3	Informations « concours »	7
1.4	Informations pratiques	9
2	Structuration de l'information	12
2.1	Structuration thématique	12
2.2	Structuration chronologique	13
2.3	Structuration disciplinaire	13

Introduction

La présente note esquisse un projet de WEB d'information institutionnelle à destination des doctorants et jeunes docteurs, mais aussi plus largement de tous les personnels concernés par l'activité de formation par la recherche. Ce projet s'appuie en partie sur l'expérience propre de la Guilde des Doctorants en matière d'information sur Internet, et donc en fait sur les multiples suggestions que nous ont communiquées les utilisateurs potentiels d'un tel service.

Les principes directeurs

Ce projet a été conçu en gardant à l'esprit un certain nombre de principes généraux :

- Tout d'abord, l'information concernée est exclusivement l'information **institutionnelle produite par le ministère et ses services**. Cela a deux conséquences : d'une part, il ne s'agit pas de refaire sur le site ministériel ce qui est du ressort des établissements et d'autre part, il ne s'agit pas non plus de refaire ce qui n'est pas institutionnel, et qui souvent est réalisé par des sociétés savantes, ou des associations telles l'Association Bernard Gregory, l'ANDES ou même la Guilde des Doctorants.

L'objectif est une **complémentarité entre les diverses sources d'informations**.

- Ensuite, il convient de ne pas perdre de vue la **diversité des publics** qui peut aller de l'étudiant de maîtrise au projet de thèse flou au jeune docteur aguerri par trois ans de séjour post-doctoral en passant par le directeur de thèse potentiel, le responsable de laboratoire ou de formation doctorale.

Pour cette raison, nous avons structuré cette note en deux parties : la première est consacrée au contenu du serveur, et la seconde à la manière dont les informations pourraient être présentées. Nous proposons de **combiner plusieurs présentations pour satisfaire les différents publics**.

- Enfin, la **facilité de maintenance** est un point crucial dans la mise en place d'un serveur WEB. Il ne servirait à rien de créer un serveur institutionnel dont le contenu ne serait pas maintenu.

Nous avons donc privilégié une approche minimale : beaucoup des informations que nous suggérons de rendre disponibles sont en fait statiques ou alors évoluent « lentement » (sur l'échelle de l'année). En revanche, pour les informations dynamiques, telles celles contenues dans d'éventuels annuaires, nous suggérons que soit rendu disponible l'information essentielle mais que sa mise à jour se fasse en temps réel (ou presque).

Les autres partenaires et leur positionnement

D'autres entités interviennent activement sur Internet à destination des doctorants et jeunes docteurs. Actuellement, nous connaissons deux partenaires d'envergure nationale :

- **L'Association Bernard Gregory (ABG)** dont la mission est l'insertion des docteurs dans le monde extra-académique. Elle gère un certain nombre d'activités sur Internet : un serveur

WEB qui reprend le contenu de ses publications¹, qui présente les activités de l'association Bernard Gregory et un certain nombre d'informations sur le secteur extra-académique et les opérations telles les Doctoriales.

L'ABG gère aussi deux listes de diffusion d'offres d'emploi (**frogjobs** et **abgjobs**).

- **La Guilde des Doctorants** (GDD) a pour objectif l'utilisation mutualiste de l'Internet par les doctorants et jeunes chercheurs. Elle permet à ceux-ci de se rencontrer, de réfléchir sur les moyens d'améliorer et de valoriser leur formation, de mutualiser leurs expériences et les informations en vue d'une recherche d'emploi.

La Guilde gère un bouquet de listes de diffusion, certaines à vocation généraliste (**hotdocs**) et d'autres à vocation plus spécialisée (**hd-emploi** ou **hd-expats**).

Leurs activités sont complémentaires de celles du ministère. Même si la Guilde ou l'ABG ont mené des actions (en particulier lors des concours de recrutement) qui sont normalement du ressort du ministère, la principale « valeur ajoutée » de ces serveurs associatifs est ailleurs : dans la compétence sur l'insertion extra-académique pour l'ABG et dans la somme d'informations compilée par les doctorants eux-mêmes pour la Guilde.

Il nous semble que cette complémentarité peut être maintenue de manière profitable. Le développement d'un serveur WEB institutionnel libèrera ces deux entités d'un travail de compilation d'information institutionnelle et leur permettra de davantage se consacrer à des actions « à valeur ajoutée ». Dans notre cas – la Guilde des Doctorants – citons l'élaboration d'un nouveau « guide du doctorant » ou la production d'analyses commentées sur les statistiques ministérielles, ou encore le développement de logiciels tels la « machine à profils de postes ». Ces actions se fondent sur des informations institutionnelles (les textes régissant les formations doctorales, les statistiques du devenir des docteurs, les postes offerts aux concours) mais produisent une information qui n'est évidemment pas de nature institutionnelle.

Bien entendu, des liens réciproques entre ces différents serveurs amélioreront considérablement le confort des usagers. Sur le serveur de la Guilde, nous avons expérimenté une page intitulée « Les indispensables » qui présente les principaux ouvrages et serveurs WEB utiles aux doctorants. Une telle page pourrait être disponible sur chacun des serveurs consacrés aux doctorants.

Organisation du document

La section 1 décrit le contenu du serveur, c'est-à-dire les informations qui devraient s'y trouver. La section 2 décrit comment ces informations pourraient être rendues accessibles.

1 Contenu du serveur

Nous tentons ici de cerner ce qui relève de l'information institutionnelle (le contenu du serveur). Pour simplifier, nous avons dégagé quelques grandes catégories dont le contenu sera développé par la suite :

1. *Formation par la Recherche* et la *Lettre de la Formation par la Recherche*

- **Textes réglementaires** : il s’agit des textes fondamentaux régissant les études doctorales et le fonctionnement des universités mais aussi les arrêtés et les circulaires administratives qui sont produites par le ministère.
- **Bilans et statistiques** : nous regroupons dans cette catégorie toutes les informations qui permettent de suivre le dispositif de formation doctorale : bilans statistiques, mais aussi rapports d’évaluation qualitatifs et bilan des concours de recrutement.
- **Informations « concours »** : dans cette catégorie, nous regroupons toute l’information relative aux concours universitaires : de l’annonce du calendrier aux résultats finaux.
- **Informations pratiques** : nous regroupons les informations, qui ne sont pas des textes réglementaires, qui apportent une aide pratique aux utilisateurs du service. Les annuaires rentrent dans cette catégorie (annuaires des établissements et des personnels, annuaire des formations doctorales, ...). Tout comme pourraient figurer les organigrammes des services concernées par la formation doctorale, les informations sur les financements ou bien sur des structures précises dont le rôle est important (DSPT, GER, sections du CNU).

1.1 Textes réglementaires

Les textes réglementaires relatifs à la recherche et à l’enseignement supérieur sont souvent consultés par les étudiants en DEA, les doctorants ou les jeunes docteurs. En effet, ils recherchent par exemple les conditions précises ou les modalités pour :

- obtenir une allocation de recherche ;
- bénéficier du monitorat ;
- candidater sur les postes d’ATER ;
- postuler aux concours de recrutement des enseignants-chercheurs.

Les thématiques précitées sont directement reliées aux préoccupations des doctorants et jeunes docteurs. Mais étendre ces rubriques à tout ce qui touche l’enseignement supérieur et la recherche permettrait un accès à l’information à l’ensemble des personnes reliées à la recherche et à l’enseignement, en poste ou désireuses de faire carrière dans la fonction publique. Citons par exemple le statut de l’enseignant-chercheur, les habilitations à diriger les recherches, les retraites des personnels des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Comme les textes évoluent, deux problèmes se posent : celui, d’une part, de la remise à jour et celui, d’autre part, de la diffusion de l’information d’actualité.

Pour le second problème, la formule utilisée depuis peu par le ministère (liste de diffusion) semble la bonne. Elle pourrait utilement être complétée par un archivage hypertexte de cette liste, qui rendrait service à tous ceux et celles qui ne souhaitent pas être abonnés en permanence à la liste et qui sont familiers du WEB.

Pour la remise à jour, nous suggérons que soient disponibles les **versions consolidées des différents textes réglementaires**. La consultation sera alors rapide et efficace.

1.2 Bilans et statistiques

Les différents services du ministère font un travail considérable et remarquable d'analyse. Nous citerons deux exemples :

- Tout d'abord les *Rapports sur les Etudes Doctorales* produits par la Direction de la Recherche. Ils contiennent une remarquable radiographie du débouché des étudiants de DEA et des docteurs et devraient fournir une information éclairante aussi bien au futur doctorant qu'au futur directeur de thèse.
- Ensuite, les *Bilans des concours de recrutement*, produits par la Direction des Personnels Enseignants. Ils permettent de se faire une idée précise du nombre de postes mis au concours dans chaque section du CNU et de leur pourvoiement. Là encore, la compilation de ces données sur plusieurs années constitue une information utile pour chacun : du doctorant qui cherche à connaître les débouchés académiques dans sa discipline au chercheur.

Hélas, ces données sont rarement présentes sur le WEB, et souvent sous une forme qui grève lourdement leur potentiel informatif.

Selon nous, l'effort doit porter dans deux directions complémentaires. Tout d'abord, une **meilleure valorisation des données mises sur le réseau** est possible.

Par exemple, les rapports sur les Etudes Doctorales devraient systématiquement être rendus disponibles sur le réseau, aussi bien sous forme d'une version HTML que du texte source². A la date où nous écrivons ces lignes, seule la version 1995 est disponible, au seul format HTML. Compte tenu de la longueur de ce document, il est peu probable que l'étudiant de DEA type, et encore moins le chercheur type le liront. Nous suggérons donc que soient extraites de chaque rapport des «micro-synthèses» sur le devenir des docteurs par GER et faisant *deux pages maximum* chacune. Elles présenteraient sous forme de graphiques les tableaux du devenir des docteurs dans l'année suivant la soutenance, puis un an plus tard et commenteraient factuellement et brièvement ces données³. Une mini-synthèse globale de 4 pages maximum, reprenant les faits essentiels exposés (toujours pour le rapport 1997) en pages 60 à 62, puis 92-93 et enfin 117-119, compléterait ce package. Ainsi, n'importe qui pourrait être informé de la situation dans sa discipline en 2 pages, et de la situation globale en 4 pages supplémentaires.

Enfin, d'autres informations dont dispose très probablement le ministère ne sont pas rendues publiques alors qu'elles présentent un intérêt manifeste.

Les bilans des campagnes de recrutement gagneraient à être enrichis pour une meilleure information des candidats : ainsi, pour le recrutement des maîtres de conférences, la répartition des personnels recrutés suivant le nombre d'année après la thèse constitue une information cruciale pour évaluer la pression à l'entrée.

De même, dans un souci de transparence et afin de faire évoluer les pratiques, les ratios entre recrutement local et externe des établissements ou des différentes sections CNU pourraient être rendus publics. Toujours dans un souci de transparence, les bilans des campagnes d'attribution

2. Word en l'occurrence.

3. Il suffirait de reprendre les pages 62 à 67 du rapport 1997 par exemple, en complétant par une analyse de l'évolution du devenir des docteurs un an après leur soutenance.

des primes d'encadrement doctoral méritent leur place sur le réseau. De manière analogue, si le ministère impose la mise en place de « Chartes des thèses » dans chaque établissement, les rapports d'évaluation du dispositif et les informations qu'il permettra de récupérer sur la qualité de la formation doctorale devraient évidemment être rendues publiques sur le réseau.

Autour du même thème, il pourrait être utile d'améliorer la lisibilité des différentes directions scientifiques du ministère (DSPT) : elles sont chargées de la répartition des contingents d'allocations de recherche par école doctorale.

Comme nous le proposons plus bas pour les sections CNU, nous suggérons que les différentes DSPT aient chacune un espace d'information dans le serveur WEB du ministère. On pourrait y trouver des informations basiques telles la composition des groupes d'experts ainsi que des informations sur la répartition des allocations doctorales suivant les DSPT, et de manière plus fine, par école doctorale. Si une DSPT est amenée à faire un bilan des formations doctorales dans son champ de compétences, celui-ci pourrait être rendu disponible sur le WEB. Le suivi de ces informations, année par année, donnerait une bien meilleure visibilité à la politique ministérielle concernant les allocations de recherche. Ces informations par DSPT seraient couplées aux bilans plus globaux issus de la commission consultative sur les allocations de recherche.

1.3 Informations « concours »

Nous présentons ici notre vision de l'information sur les concours universitaires que nous souhaiterions voir figurer sur le serveur institutionnel du ministère. Nous avons esquissé une possible répartition des tâches entre les différents partenaires susceptibles d'intervenir sur ce point.

Ces remarques visent avant tout à améliorer la qualité globale de l'information pour les doctorants sur Internet, tout en évitant une « atomisation » trop poussée qui rendrait la vie de tout à chacun plus difficile.

Cette partie est certainement la plus sensible du lot, dans la mesure où elle concerne une population importante et répartie mondialement. De la clarté et de la précision des informations dispensées dépend, à notre avis, le bon déroulement du concours. Enfin, une information de qualité permet de limiter le temps perdu par les doctorants et les services du ministère ayant à traiter les candidatures. Ce type d'information nécessite aussi une bonne synchronisation des divers intervenants et devront donc être basé sur un réseau de communication préétabli comportant un minimum de niveau hiérarchique entre les décideurs et les "afficheurs".

Enfin, avant de rentrer dans le détail, nous signalons que ces idées peuvent facilement être transposées au niveau des organismes publics de recherche. En fait, certaines de nos propositions s'inspirent directement de ce que nous avons observé sur le site WEB du CNRS pour le concours 1998.

Analyse d'une possible répartition des rôles L'expérience des concours 1997 et 1998 nous a suggéré un mode de structuration des informations relatives au concours entre différents partenaires :

- **Le ministère** dispose de l'information institutionnelle : modalités réglementaires, listes des postes proposés au concours et enfin, la totalité des classements sur tous les postes lors la

clôture de la phase d'auditions.

Nous pensons que ces informations devraient être disponibles sur le site du ministère. En effet, celui-ci en est la source et cette solution serait la plus efficace. Par exemple, les modalités réglementaires, le calendrier, les formulaires à un format universel (RTF par exemple) et les listes de postes publiés au Journal Officiel rentrent dans ce cadre.

Les **sections du CNU** dépendant directement du ministère, **il serait logique qu'elles disposent d'un espace d'affichage sur le serveur du ministère**. De nombreux doctorants nous ont signalé ce besoin. L'information qui semble la plus demandée est l'affichage des critères utilisés pour la qualification : critères sur les publications ou sur la maîtrise de la langue française par exemple... Des informations encore plus basiques comme leur composition et leur agenda⁴ devraient aussi être rendues publiques sur le serveur. Cette proposition est le pendant de celle que nous avons présentée pour les DSPT (voir page 7).

Enfin, le ministère pourrait **rendre public la totalité des classements des commissions lors de la clôture du concours**. L'expérience prouve que de nombreux candidats et enseignants-chercheurs recherchent cette information dans les semaines qui suivent le concours. Enfin, toujours dans un souci de transparence, le ministère pourrait **rendre public la liste des personnes effectivement nommées sur chaque poste lorsque les vœux individuels sont saisis**. Tout ceci contribuerait à la transparence et à l'ouverture du concours en replaçant chaque recrutement dans un ensemble plus global. Bien évidemment, cela compléterait l'information statistique fournie par les bilans des concours⁵.

- **La Guilde des Doctorants** dispose d'un savoir-faire technologique et constitue un point d'entrée unique connu chez les candidats potentiels. Elle est donc particulièrement bien placée pour rendre disponibles des informations qui ne sont pas centralisées au ministère, et pour lesquelles l'atomisation sur 200 serveurs WEB d'établissement pénalise les candidats.

Les profils de postes rentrent dans cette catégorie: d'une part, il ne s'agit pas d'une information « institutionnelle » et d'autre part, les candidats font souvent un tri thématique et non pas géographique. Un service centralisé comme celui proposé par la Guilde permet donc un accès global à cette information « non-institutionnelle » et facilite la tâche des candidats.

La centralisation des dates d'auditions ainsi qu'un annuaire des commissions sont également utiles : il s'agit de permettre au candidat de détecter facilement les collisions dans son emploi du temps et de prendre contact rapidement pour les éviter.

La Guilde peut également permettre la diffusion d'outils logiciels d'aide à la construction de dossier (formulaires sous d'autres formats et scripts de construction automatique). Par essence, les utilisateurs sont les plus à même de définir et fabriquer de tels outils et donc un serveur mutualiste global est le mieux placé.

- **Les établissements** peuvent communiquer la liste des postes dont ils disposent et des informations pratiques qui leur sont spécifiques: coordonnées précises des membres des commissions, planning détaillé des auditions, renseignements pratiques (plans d'accès, etc). Toutes

4. Activités mais aussi échéances de renouvellement. Mais aussi annuaire, de manière analogue à ce qui est fait par le CNRS pour le Comité National :

<http://www.cnrs.fr/sgcn/>

<http://web.dsi.cnrs.fr/sgcn/owa/cn.accueil>

5. Voir le serveur de la Direction des Personnels Enseignants

ces informations relèvent de la « structure fine » et intéressent au premier chef les candidats à un stade assez avancé du concours (auditions).

Nous retenons aussi une proposition faite par plusieurs doctorants : **les commissions pourraient rendre publiques (via les serveurs d'établissement) un bref compte rendu de leurs délibérations, expliquant les critères qui ont été utilisés pour faire le choix.** Ceci constituerait une marque d'ouverture.

- **Les sociétés savantes** ont développé des services relatifs au concours d'entrée. La cellule MathDoc et la SMAI ont rendu disponibles des listes de profils dans leur discipline. L'IN2P3 s'est livré à une prospective sur les ouvertures de postes. Par ailleurs, des guides du candidat, prenant en compte les spécificités disciplinaires ont été rendus disponibles sur le réseau : une note aux candidats en section 27 était disponible au CNAM.

Nous pensons que le développement de serveurs de profils par les sociétés savantes n'est plus vraiment nécessaire compte tenu de l'opération « Profils de Postes » menée par la Guilde des Doctorants. En revanche, les sociétés savantes, qui regroupent des communautés scientifiques bien définies, sont les mieux placées pour la diffusion de conseils et d'informations spécifiques à leur champ disciplinaire : conseils aux candidats pour la constitution de dossier, ou pour les auditions.

1.4 Informations pratiques

Aussi bien les doctorants, que les jeunes docteurs et que les chercheurs confirmés sont amenés à rechercher un certain nombre d'informations pratiques qui ne sont pas relatives au concours : adresses, information sur les financements etc...

Un certain nombre de ces informations sont disponibles au niveau du ministère ou des organismes de recherche. Malheureusement, elles ne sont pas toujours très visibles sur l'Internet. Nous essayons ici de recenser les principaux besoins.

Grandes bases de données Nous avons recensé trois grandes bases de données qui pourraient répondre à nombre de questions des doctorants mais aussi des chercheurs. Conscients que la principale difficulté consiste à faire remonter l'information et à la maintenir à jour, nous suggérons que seule soit présente sur le site du ministère une *information minimale*.

Celle-ci serait maintenue à jour grâce aux remontées d'informations déjà existantes afin de ne pas alourdir la tâche des personnels des établissements : Arpège (personnels) et Apogée (étudiants) par exemple. Dans un esprit de déconcentration et comme « application » du principe d'autonomie des établissements, l'utilisateur serait renvoyé vers des informations détaillées via des liens WEB vers les serveurs d'établissements ou de formation doctorale.

- **Annuaire des établissements et personnels** : un annuaire des établissements d'enseignement supérieur semble absolument nécessaire. Il devrait contenir les données de base, dont disposent peut être certains services du ministère, comme les coordonnées postales, le nom du président de l'établissement, les disciplines (groupe de sections CNU) qui y sont représentées. Enfin, l'utilisateur serait renvoyé à plus d'information par un lien vers le serveur WEB de l'établissement.

Nous pensons qu'il pourrait être complété par un annuaire exhaustif des personnels de l'enseignement supérieur qui permette de rechercher les personnels par établissement, par corps et par section CNU (pour les enseignants-chercheurs). L'information fournie serait simple : nom et prénom, corps et grade, situation administrative présente, et enfin établissement et UFR d'affectation.

Dans le cas des organismes de recherche tels le CNRS, de telles bases devraient aussi être mises en place. Le CNRS pourrait facilement le faire à partir des remontées d'information du système Labintel⁶.

Bien entendu, la portée d'un tel dispositif dépasse de loin l'information des doctorants. Ce serait un outil très utile pour tous les personnels du supérieur et aussi pour tous les étudiants.

- **Annuaire des formations doctorales** : l'annuaire des formations doctorales (DEA et écoles doctorales) pourrait fonctionner de la même manière. Dans un premier temps, il rendrait disponible une information minimale : intitulé du DEA, nom du responsable⁷ et coordonnées du DEA.

Là encore, l'utilisateur trouverait des compléments via un lien WEB vers l'éventuel serveur de la formation considérée.

Dans le futur, on pourrait imaginer de rendre disponibles les statistiques sur le devenir des docteurs par formation doctorale.

- **Catalogue des thèses** : pour chaque thèse, un certain nombre d'informations sont institutionnelles. Il s'agit de l'établissement de préparation de la thèse, du sujet, du nom du doctorant et du directeur de thèse, de la date de soutenance, de la composition du jury et enfin du résumé en français ainsi que de la liste des mots clefs. Cette information pourrait remonter au ministère et être disponible sur son serveur WEB.

Dans un second temps, il pourrait être utile que cette base de données soit alimentée dès la première inscription en thèse (avec le nom du doctorant, du directeur de thèse, l'intitulé du sujet et formation doctorale et établissement de préparation de la thèse). Ceci permettrait aux doctorants de trouver facilement qui travaille sur un sujet proche, et aux pré-doctorants de savoir combien de thèses sont en cours de direction par un directeur de thèse pressenti. Enfin, ceci constituerait un bon moyen d'évaluer les taux d'abandon et la durée des thèses par comparaison des entrées en première inscription et des mises à jour post-soutenance.

Bien entendu, ces bases devraient être inter-connectées. Il serait souhaitable de pouvoir rechercher les thèses qui ont été dirigées par un enseignant-chercheur donné, ou de retrouver les coordonnées du responsable de la formation doctorale dont dépendait une telle ou telle thèse.

6. Voir par exemple le travail fait sur le site WEB du CNRS :

<http://www.cnrs.fr/Annuaire/annuaire.html>

Il serait souhaitable de disposer de certains annuaires sans mot de passe, quitte à ne mettre en ligne qu'une information simplifiée.

7. dont les coordonnées minimales seraient disponibles grâce à l'annuaire des personnels.

Organigramme des services concernés par la formation doctorale Si l'organigramme est effectivement plus ou moins disponible sur le serveur actuel du ministère, il est bien difficile de savoir auprès de qui s'adresser pour un problème d'allocation de recherche ou de qualification. Un organigramme synthétique regroupant les principaux intervenants concernés depuis le DEA jusqu'au recrutement des enseignants-chercheurs serait utile. Un simple lien vers un annuaire interne et, bien sûr, maintenu à jour, du ministère permettrait un aiguillage rapide et efficace des usagers.

Informations sur les financements Le serveur pourrait aussi présenter des informations sur les financements qui relèvent de l'État. Nous pensons naturellement aux allocations de recherche du ministère mais aussi aux autres aides comme les conventions CIFRE.

Pour chaque financement, les informations nécessaires sont les suivantes : une courte présentation du dispositif et des textes réglementaires le régissant, puis des informations très orientées « pratique » : les conditions d'accès, un descriptif de la procédure de demande et d'attribution et enfin les coordonnées d'un interlocuteur.

Il serait souhaitable d'encourager les organismes de recherche qui disposent de capacités de financement des études doctorales à mettre à disposition les mêmes informations sur leur serveur.

Il serait également utile d'étendre cette rubrique au financement des postdocs. Les financements concernés sont les ATER – qui sont une forme de postdoc – mais aussi les « CIFRE post-doctorales » et les autres financements de séjours post-doctoraux qui, parfois, relèvent d'un autre ministère comme les bourses Lavoisier⁸. Enfin, cette rubrique « financement des postdocs » du serveur WEB du ministère devrait comprendre un lien commenté vers le serveur de l'Union Européenne. En effet, l'Europe joue un rôle extrêmement important dans la mobilité des jeunes docteurs⁹. Sans refaire le travail qui relève des services administratifs de l'Union¹⁰, le ministère devrait présenter brièvement l'activité de l'Union dans ce domaine, en indiquant quelles sont les administrations européennes compétentes et en renvoyant à leur serveur WEB.

De même que le ministère dispose de bases de données sur l'enseignement supérieur, il dispose également d'un grand nombre de brochures et documents décrivant les métiers de la formation ou de la recherche, ou plus généralement les métiers du secteur public ouverts aux docteurs. Il serait donc extrêmement utile de regrouper l'ensemble de ces documents sur ce site ou tout au moins d'en afficher le catalogue permettant aux docteurs de trouver des informations aptes à élargir leur perspective professionnelle.

Pour conclure, la question qui se pose est évidemment celle d'une centralisation de l'information sur les financements des études doctorales et des séjours post-doctoraux. Signalons ici que nombre d'aides dépendent en fait du secteur privé (associations caritatives par exemple) ou des collectivités territoriales (régions, villes et conseils généraux). A notre connaissance, la seule source d'information exhaustive sur ce sujet est fournie par l'Association Nationale des Docteurs Es Sciences (**ANDES**) via le guide qu'elle édite. C'est un travail remarquable qui mériterait d'être sur le réseau mais cela pose un problème financier pour cette association.

8. Ceci suppose une coopération avec les administrations des ministères concernés.

9. *cf* par exemple le programme TMR, qui comprend d'ailleurs des financements pour les thèses

10. A savoir la présentation détaillée des dispositifs de financement Européens

Information sur les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur Le site www.recherche.gouv.fr présente les quelques métiers de la recherche (enseignants-chercheurs). Cette information mérite évidemment de figurer sur le serveur WEB du ministère. Elle gagnerait à être regroupée sous une seule rubrique qui contiendrait les informations analogues aussi bien pour les métiers d'enseignants-chercheurs, que de chercheurs et que de technicien et d'ingénieur.

Les informations pratiques d'actualité (typiquement celles relatives aux concours) devraient être pointées depuis ces pages de présentations.

2 Structuration de l'information

Au delà du contenu, que nous avons esquissé ci-dessus, la manière dont l'information est structurée est très importante. Les différents publics concernés par ce serveur utilisent en fait différents schémas de classification de l'information.

Après analyse des différents besoins, nous proposons **trois modes de structuration des informations** :

2.1 Structuration thématique

Elle consiste à grouper les informations par thèmes administratifs. C'est ce qui a été fait sur le serveur WEB du ministère et même sur les pages de la Direction de la Recherche¹¹.

Des catégories pertinentes pourraient être disponibles sous la forme de rubriques telles que :

- les « annuaires » et organigrammes,
- les « textes réglementaires »,
- les formations doctorales (DEA et écoles doctorales).
- les financements publics,
- les concours de recrutement,

Il pourrait également être envisagé d'inclure des sections relatives aux Doctoriales et aux « bilans, rapports et statistiques ».

C'est le mode le plus adapté pour une personne qui sait ce qu'elle veut chercher. Un chercheur, un responsable de formation doctorale, ou encore un doctorant qui connaît un tant soit peu le système de formation doctorale utilisera naturellement cette présentation pour naviguer dans le serveur.

11. Voir <http://dgrt.mesr.fr/> et http://dgrt.mesr.fr/Alloc_doc/

2.2 Structuration chronologique

Il s'agit ici de refléter le déroulement de la formation doctorale. Trois grandes périodes peuvent être distinguées : l'avant-thèse, pendant la thèse et enfin l'après-thèse.

Nous proposons, à titre indicatif, la répartition suivante des informations (par thèmes) suivant ces trois grandes rubriques chronologiques :

Période	Rubriques
Avant la thèse	Présentation du système de formation doctorale Annuaire des DEA et écoles doctorales Financement des thèses Statistiques et bilans Annuaire des thèses
Pendant la thèse	Statistiques et bilans (devenir des docteurs, concours) Informations Doctoriales Informations ATER Annuaire des thèses
Après la thèse	Concours de recrutement Sections du CNU Aides post-doctorales Annuaire des établissements

Clairement, ce mode de structuration de l'information se destine plutôt à un public « novice » qui ne connaît pas encore très bien le système de formation par la recherche. C'est le cas des pré-doctorants (étudiants de second cycle et de DEA). Bien entendu, ce mode de présentation devrait être couplé avec une **présentation pédagogique du déroulement de la formation par la recherche et de ses différentes voies de débouchés**.

Enfin, signalons que pour son projet de « Guide du Doctorant 1999 », la Guilde des Doctorants a retenu ce mode de présentation. Le « Guide 99 » sera en fait formé de *trois guides* correspondant à chacune de ces périodes.

2.3 Structuration disciplinaire

Il s'agit de grouper les informations par disciplines scientifiques. Ce mode de présentation correspond en fait aux pratiques et réflexes du milieu universitaire. Nous pensons que, outre le poids des traditions et des réflexes, l'existence de structure disciplinaires comme les sections CNU ou les DSPT justifie de mettre en place une structuration disciplinaire des informations.

Les informations naturellement « classées » par disciplines sont les suivantes :

- Les **informations des DSPT et GER** : rapports d'évaluation, analyses des statistiques par GER, mais aussi politique d'attribution des allocations de recherche.

- Les **informations des sections du CNU** de manière évidente : composition des sections, calendrier, critères et résultats des phases de qualification.

Bien entendu, un certain nombre d'informations sont totalement transversales à toute classification disciplinaire : c'est le cas des annuaires, des textes réglementaires, ou encore les bilans statistiques globaux. Mais dans certains cas, il sera pertinent de faire un lien des pages par disciplines vers des pages générales.